



Département du Nord

Conseil municipal

14 Avril 2015 à 20 heures 30.

Arrondissement de CAMBRAI-EST

Étaient présents: Mesdames Annick LECHOWICZ, Ingrid LEMAITRE, Sylviane GONTHIER, Olga LERICHE et Marie-Cécile MACHON, Messieurs Jean Richard LECHOWICZ, Eddy DHERBECOURT, Olivier GOFFART, Sébastien BUSSY, Bernard DUPAS, Pascal DHOUAILLY, Florian LEGRAND, Patrice GUINET, Eddy BOUBET et Philippe HERBET.

• Analyse de l'eau par la société Noréade

Monsieur le Maire rappelle fermement que contrairement à des informations susceptibles de faire naître une inquiétude infondée, l'eau potable distribuée par notre prestataire Noréade est tout à fait potable. Subsiste uniquement la présence d'ions perchlorates. A ce sujet un arrêté préfectoral en détermine la restriction d'usage (25 octobre 2012). Cette eau ne doit pas, par précaution être utilisée pour les nourrissons de moins de 6 mois et pour les femmes enceintes ou allaitantes.

• Compte Administratif 2014

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014 En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 615 000.91 € et les recettes à 791 747.29 € soit un excédent de 176 746.38 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 132 716.41 € et les recettes à 709 663.96 € soit un excédent de 576 947.55 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2014 et le compte de gestion de M le Percepteur.

• Budget Primitif 2015

Le total des dépenses et des recettes pour la section de fonctionnement est de 882 361.07 €.

Le total des dépenses et des recettes pour la section d'investissement est de 1 130 241,82 €.

Le budget Primitif a été approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

•Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les taux soit :

- Taxe d'habitation : 17.43 %
- Taxe foncière bâti : 13.08 %
- Taxe foncière non bâti : 53.53 %

•Le Conseil municipal se prononce sur les propositions par M le Maire de subventions pour les associations rurales :

- C.C.A.S.	5 500 €	pour à l'unanimité	accordé
- ANCIENS COMBATTANTS	500 €	14 pour – 1 abstention	accordée
- CHASSE	800 €	14 pour – 1 abstention	accordée
- PARENTS D'ELEVES	1 500 €	12 pour – 3 abstentions	accordée
- ASCLA	100 €	14 pour – 1 abstention	accordée
- AFA	4 300 €	pour à l'unanimité	accordée
- « LEUS » Javelot Club	450 €	13 pour et 2 abstentions	accordée
- Don du sang	50 €	13 pour et 2 abstentions	accordée
- Basile Music Scholl	300 €	11 pour 2 contret et 2 abstentions	accordée
- Amitiés Elford Awoingt Cambrésis	800 €	9 pour 4 contre et 2 abstentions	accordée
- Country Northem Phoenix	200 €	5 pour 7 contre et 3 abstentions	refusée

Il est présenté au Conseil Municipal le budget principal de la commune pour 2015 en vue de son approbation ; il est proposé le vote par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget principal 2015 de la commune équilibré en dépenses et en recettes ; le présent budget est adopté par chapitres.

• Droits de préemption et achat de propriétés par la communale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a fait usage du droit de préemption concernant la maison de Mr et Mme Lefebvre, tous deux décédés, appartenant à Madame Vaillant Jeanne-Marie, Andrée, Edmonde qui habite 1 avenue Victor Hugo – Appart 212 Résidence Angélo 59400 CAMBRAI au prix de vente de 65 000 €.

Le bien est cadastré AA 102 et est situé au 2 rue Pasteur à Awoingt et a été estimé par les domaines au prix de 68 000 €.

Monsieur le Maire propose d'acquérir celui-ci, la situation de ce bien entre l'école, la salle des fêtes et la mairie, permettra un projet urbanistique cohérent.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à préempter ce bien afin de pouvoir l'acquérir
- à signer tous les documents nécessaires
- à acquérir ce bien au prix de 65 000 €
- à mandater cette acquisition

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a fait usage du droit de préemption concernant le terrain de Mr et Mme SENECHAL domiciliés à Bethencourt, 10 rue de la Paix au prix de vente de 52 500 €.

Le bien est cadastré AA 69 est situé rue Léon Gambetta à Awoingt et a été estimé par les domaines au prix de 51 000 €.

Monsieur le Maire propose d'acquérir celui-ci, la situation de ce bien, permettra un projet urbanistique cohérent.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à préempter ce bien afin de pouvoir l'acquérir
- à acquérir ce bien au prix de 52 500 €
- à signer tous les documents nécessaires
- à mandater cette acquisition

• Questions diverses

• Travaux de la salle des fêtes

Des travaux de rénovation intérieure de la salle des fêtes, auront lieu en août, des entreprises spécialisées ont été sollicitées afin de fournir des devis.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal retient l'entreprise Offelman pour effectuer ces travaux et autorise Monsieur l'Adjoint aux travaux à signer les devis correspondants d'un montant de 8 394.60 € et de 8 607.31 € et autorise Monsieur le Maire à mandater les factures correspondantes.

• Mme Lechowicz informe le décès de Mme MILLOT, la doyenne de notre village ce mardi 14 avril 2015.

• les horaires du personnel périscolaire sont définis. Mme Lequeuche appliquera ses nouveaux horaires à compter du 11 mai 2015.

Fin de la réunion : 22 heures 15

Pour le maire,
L'adjoint délégué à la communication.
Eddy DHERBECOURT

